

*Comité du régime de retraite  
des employés de la Ville de Saint-Léonard*

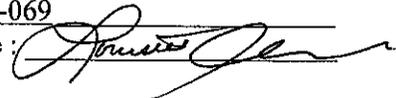
8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard (Québec) H1R 3R1

Commission de l'aménagement du  
territoire

Déposé le : 2010-06-01

N° CAT-069

Secrétaire :



Le 14 avril 2010

Monsieur Louis Roquet, directeur général  
Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est, bureau 4.127  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet: Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard

Monsieur,

Les nombreuses préoccupations exprimées par les employés de l'ex-ville de Saint-Léonard quant à l'harmonisation de leur régime de retraite avec les régimes de l'ex-ville de Montréal, ont amené le comité administratif de Saint-Léonard à examiner en profondeur les motifs de ces inquiétudes.

Pour ce faire, le comité a mandaté son exécutif pour réaliser toutes les démarches relatives à une bonne compréhension des enjeux en cause.

Après un examen des quelques documents rendus disponibles suite au projet d'harmonisation des régimes des cadres et des cols bleus, suite à plusieurs rencontres avec diverses instances décisionnelles et suite au calcul des prestations de retraite proposée à deux cadres de Saint-Léonard qui prenaient leur retraite, force a été de constater que le modèle d'harmonisation proposé, créait un préjudice important pour ces deux cadres.

Dans un tel contexte, conformément à la Loi et à la pratique toujours appliquée par le comité au fil des ans avec la collaboration de la ville de Saint-Léonard, conformément aux dispositions de l'article 464 de la loi des cités et villes, le comité a convoqué le 22 mars dernier une réunion spéciale des membres du régime. Cette réunion allait permettre au comité de faire rapport aux membres du résultat des démarches effectuées à ce jour et devait permettre l'adoption de nouvelles mesures relatives au suivi de ce dossier.

*Comité du régime de retraite  
des employés de la Ville de Saint-Léonard*

8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard (Québec) H1R 3B1

M. Louis Roquet

- 2 -

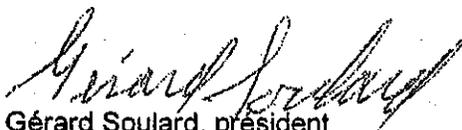
14-04-2010

Deux cents (200) personnes ont assisté à cette rencontre, dont 80 % des membres actifs du régime. C'est à l'unanimité en comptant 3 abstentions seulement qu'ils ont demandé au comité de faire toutes les démarches voulues afin de protéger leurs acquis.

Il est important de rappeler que la loi sur les fusions municipales précisait de façon non équivoque le maintien intégral des bénéficiaires consentis aux membres des divers régimes en vigueur au moment de la fusion.

Donc, suite au mandat explicite confié au comité par les membres du régime le 22 mars dernier, le comité administratif du régime sollicite une rencontre pour finaliser et trouver une solution acceptable à ce dossier. Les membres du comité sont disponibles pour échanger sur le contenu des options qui devraient permettre de répondre de manière équitable aux attentes des membres des divers régimes.

En vous remerciant de votre bonne attention, veuillez agréer, Monsieur Roquet, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Gérard Soulard, président  
Comité du régime complémentaire de retraite  
des employés de la Ville de Saint-Léonard